BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 715

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

435 403 225 RCS Saint-Brieuc.
ELEVAGE TRANSPORT SERVICES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : ELTRANS.
Capital : 200970.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle de Tres le Bois, Rue Henri Ragot, 22600 Loudéac.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Société Absorbante ELEVAGE TRANSPORT SERVICES (ELTRANS) Société par actions simplifiée au capital de 200 970 euros Siège social : ZI de Très Le Bois – Rue Henri Ragot – 22600 LOUDEAC 435 403 225 RCS SAINT-BRIEUC . Société Absorbée TRANSPORTS CUSSONNEAU P.M. Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : ZI de Très Le Bois – Rue Henri Ragot – 22600 LOUDEAC 390 286 417 RCS SAINT-BRIEUC AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE TRANSPORTS CUSSONNEAU P.M. (SOCIETE ABSORBEE) PAR ELEVAGE TRANSPORT SERVICES (ELTRANS) (SOCIETE ABSORBANTE) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mars 2021, les sociétés ELEVAGE TRANSPORT SERVICES (ELTRANS) et TRANSPORTS CUSSONNEAU P.M. ont établi un projet de fusion par absorption au terme duquel TRANSPORTS CUSSONNEAU P. M. prévoit de transmettre la totalité de son actif (valeur comptable au 31/12/2020 de 336 167 euros), à charge de la totalité de son passif (valeur comptable au 31/12/2020 de 45 980 euros), soit une transmission de patrimoine au profit de ELEVAGE TRANSPORT SERVICES (ELTRANS) d'un actif net s'élevant à 290 187 euros. Il ne sera procédé à aucun échange d'actions et, en conséquence, à aucune augmentation de capital d'ELEVAGE TRANSPORT SERVICES (ELTRANS), puisque celle-ci détient la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée et s'est engagée à conserver cette détention en permanence jusqu'à la réalisation définitive de la fusion. Le montant prévu du mali technique de fusion s'élève à (263 658) euros. Toutes les opérations effectuées par TRANSPORTS CUSSONNEAU P.M. depuis le 1er janvier 2021 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront reprises par ELEVAGE TRANSPORT SERVICES (ELTRANS) qui se substituera à TRANSPORTS CUSSONNEAU P. M. La société TRANSPORTS CUSSONNEAU P. M. sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les dispositions du Code de commerce. Le projet

commun de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC, au nom de chacune de ces sociétés, le 3 mai 2021. Pour avis..

